



---

## POUR DÉCISION

### DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

### *Table des matières*

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Réunion d'experts chargés d'examiner un projet de recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (Genève, 23 novembre - 1 <sup>er</sup> décembre 2009).....	1
Réunion tripartite d'experts chargée d'adopter des directives pour le contrôle par l'Etat du port en vue de l'application de la convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007 (Genève, 15-19 février 2010) .....	2
Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle (Genève, 29-30 septembre 2010) .....	3
Forum de dialogue mondial sur les nouveaux développements et défis dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme et leur impact sur l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines et les relations professionnelles (Genève, 23-24 novembre 2010).....	3

## Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

### Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des membres ci-après de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:*

- *M. Anwar Ahmad Rashed Al-Fuzaie (Koweït);*
- *M. Michael Halton Cheadle (Afrique du Sud);*
- *M<sup>me</sup> Justice Laura Cox (Royaume-Uni);*
- *M. Pierre Lyon-Caen (France);*
- *M<sup>me</sup> Angelika Nussberger (Allemagne).*

### Réunion d'experts chargés d'examiner un projet de recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans l'agriculture (Genève, 23 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2009)

#### Invitation d'organisations intergouvernementales

2. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales internationales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
  - Organisation mondiale de la santé (OMS).

#### Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

3. Le Directeur général propose d'inviter l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrice.
4. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrice.*

**Réunion tripartite d'experts chargée d'adopter  
des directives pour le contrôle par l'Etat du port  
en vue de l'application de la convention (n° 188)  
sur le travail dans la pêche, 2007  
(Genève, 15-19 février 2010)**

**Invitation d'organisations intergouvernementales**

5. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Accord de Viña del Mar (accord latino-américain);
  - Union européenne;
  - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans l'océan Indien;
  - Organisation maritime internationale;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle par l'Etat du port dans la région Asie-Pacifique;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région de la mer Noire;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans la région des Caraïbes;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port en Méditerranée;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port pour l'Afrique centrale et occidentale;
  - Mémoire d'entente de Paris sur le contrôle des navires par l'Etat du port;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port pour la région du Golfe (Mémoire de Riyad);
  - Organisation des Nations Unies (Division des affaires maritimes et du droit de la mer).

**Invitation d'organisations internationales  
non gouvernementales**

6. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Association maritime chrétienne internationale;
  - Collectif international d'appui à la pêche artisanale;

- Association internationale de médecine maritime;
- Fédération internationale des ouvriers du transport.

*7. Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices.*

## **Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle** (Genève, 29-30 septembre 2010)

### **Invitation d'une organisation intergouvernementale**

8. Le Directeur général a l'intention d'inviter l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrice.

## **Forum de dialogue mondial sur les nouveaux développements et défis dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme et leur impact sur l'emploi, la mise en valeur des ressources humaines et les relations professionnelles** (Genève, 23-24 novembre 2010)

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

9. Le Directeur général a l'intention d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Commission européenne (CE);
  - Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
  - Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
  - Centre du commerce international (CCI);
  - Organisation mondiale du tourisme (OMT).

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales et institutions universitaires**

10. Le Directeur général propose d'inviter les organisations internationales non gouvernementales et les institutions universitaires ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:
- Ecole hôtelière Lausanne (EHL);

- Association internationale de l’hôtellerie et de la restauration (IHRA);
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF);
- Union internationale des travailleurs de l’alimentation, de l’agriculture, de l’hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA);
- Internationale des services publics (ISP);
- Tourism and Hospitality Institute for Sustainable Development;
- UNI-Syndicat mondial;
- Université de Genève, Faculté de sciences économiques et sociales.

**11. *Le bureau du Conseil d’administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations internationales non gouvernementales et institutions universitaires ci-dessus à se faire représenter à la réunion en qualité d’observatrices.***

Genève, le 10 novembre 2009.

*Points appelant une décision:* paragraphe 1;  
paragraphe 4;  
paragraphe 7;  
paragraphe 11.